

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1619

présenté par
M. Piron-----
à l'amendement n° 219 de M. Muselier

à l'ARTICLE 15 SEXIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de quinze jours »,

les mots :

« d'un mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le délai de quinze jours nous paraissant trop court, nous proposons d'encadrer ce délai de saisine, qui serait d'un mois.